

**ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA M.O.U.S ROM
(Convention attributive de subvention)**

**PROGRAMME D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
DES FAMILLES ROMS DE MONTREUIL**

CONTEXTE

Le problème des bidonvilles n'est pas nouveau. Après la Seconde Guerre mondiale, jusque dans les années 1960, de nombreux immigrés se sont installés en périphérie de Paris et des grandes agglomérations. Il faudra attendre la moitié des années 1970 pour que la politique de résorption de ces bidonvilles solutionne le problème par le relogement des familles qui y vivaient.

En 1998, plusieurs familles Roms majoritairement roumaines se sont installées sur le territoire montreuillois et ont occupé indûment divers lieux de squats et de terrains avant d'y être, soit expulsées, soit invitées à évacuer les lieux.

Suite à l'incendie d'un squat situé rue Dombasle le 24 juillet 2008, des familles Roms se sont retrouvées sans domicile et se sont installées sur un terrain pourvu de boxes de parking et situé rue Saint Just.

Madame la Maire, Dominique VOYNET, a autorisé provisoirement ce site d'accueil d'urgence et a décidé, en concertation avec les familles, le transfert de certains ménages sur un terrain situé rue Pierre de Montreuil et équipé en urgence (installations sanitaires, réserve d'eau et bennes à ordures). La ville a recensé 338 personnes éligibles au titre du programme d'insertion et réparties sur les deux campements provisoires et la place de la Fraternité.

D'une façon générale, la ville de Montreuil sait que la politique d'expulsion ne résout en rien le problème d'insertion de ces familles roumaines. Nous savons que poussées par la nécessité, elles n'ont de cesse de retrouver un autre lieu pour s'y installer.

La Ville est en discussion avec les familles décidées à s'inscrire dans un processus d'accompagnement social et travaille avec les associations et les institutions telles que le Conseil général et le Conseil régional d'Ile de France pour trouver une solution pérenne.

Afin d'apprécier les besoins des familles Roms, une pré-enquête a été établie par les services de la Ville avec l'aide de l'association Rues et Cités. Il est clair que les installations actuelles sont inadaptées, que les conditions de vie des familles sont très précaires et qu'elles rendent difficile leur insertion. Cependant la volonté de scolarisation, de coopération et d'insertion des familles est réelle.

Au regard de ces constats, la municipalité a décidé de s'engager dans un programme d'insertion sociale et professionnelle afin de permettre, à terme, la sédentarisation des familles roumaines de Montreuil qui souscriront à un certain nombre d'exigences stratégiques.

LE PROJET

Le programme proposé par la Ville et mené conjointement avec l'Etat, le Conseil régional, le Conseil général, l'Education nationale, l'ADOMA et l'association Rues et cités, a pour objectifs de permettre l'accès au logement des familles Roms de Montreuil à partir de l'analyse de leurs besoins, et d'assurer les conditions optimales de leur installation par le biais d'un accompagnement social.

Cette programmation globale d'un habitat adapté nécessite d'articuler volet technique et volet social mobilisant des domaines de compétences variés comme l'éducation, la sociologie, le travail social, la prévention santé, l'architecture, l'urbanisme, l'économie ...

Pour réaliser ces objectifs, la ville de Montreuil prévoit l'implantation de deux villages temporaires et la création d'habitats durables, bénéficiant des dernières techniques en matière d'isolation, en conformité avec les règles de haute qualité environnementale (H.Q.E.). Ces logements contribueront à l'éradication des baraquements de fortune situés sur le territoire de la commune. Ils comporteront une forte dimension de mixité sociale et pourront concerner d'autres populations en difficulté.

En échange, ces derniers devront s'engager dans un processus d'insertion sociale et professionnelle, conformément aux objectifs stratégiques et thématiques développés ci-après dans les actions d'accompagnement proposées.

LE PUBLIC CONCERNE

Grâce au travail de recensement, il est prévu que les 328 personnes doivent intégrer le programme d'insertion. La perspective de logements durables concerne 200 à 250 personnes. Pour pouvoir rejoindre le dispositif, les familles devront satisfaire aux critères retenus pour le diagnostic social, suivant :

- L'ancienneté (date d'arrivée sur le territoire avec pièces justificatives)
- La maîtrise de la langue (avec suivi ou non de cours d'alphabétisation)
- La capacité à travailler sur la base des compétences professionnelles acquises ou en cours d'acquisition
- L'effort de scolarisation des enfants (éléments d'appréciation pour la qualité d'insertion)
- La virginité du casier judiciaire (vérification auprès des services de police)

TERRITOIRE CONCERNE

Un travail est en cours pour trouver quatre terrains adaptés au relogement durable des familles dans de bonnes conditions de voisinages et de bonnes conditions d'intégration dans le paysage institutionnel (équipements sociaux et éducatifs).

PORTEUR DU PROJET

La ville de Montreuil, via la mission ROM et l'appui logistique des directions des solidarités et de la coopération, de l'éducation, de l'espace public, des bâtiments, de l'aménagement et de l'habitat, des affaires générales et civiques, de l'action culturelle, de la jeunesse et de la vie des quartiers ainsi que leurs services respectifs, sont collectivement partie-prenantes et contribuent à créer de la valeur ajoutée au présent programme d'insertion des familles Roms.

DUREE DU PROGRAMME

Le projet vise à accueillir les familles Roms de manière durable, mais non définitive. Ce programme est prévu pour une durée de 3 à 5 ans et pourra être reconduit si nécessaire. Un accompagnement vers d'autres solutions pourra être envisagé pour les familles ne parvenant pas s'inscrire dans le projet.

PARTENAIRES CONCERNES

- Etat
- Conseil régional
- Conseil général
- Ville de Montreuil
- L'association Rues et cités
- ADOMA
- EMMAUS
- Education nationale

FONCTIONNEMENT

Considérant que le droit à un logement décent est fondamental pour pouvoir jouir d'autres droits, le programme doit se développer en deux temps :

➤ 1^{ère} phase (transitoire)

Deux terrains ont été apprêtés :

- Un terrain situé Pierre de Montreuil appartenant à la Ville qui a été aménagé (assainissement, branchements électriques, mise à disposition de bennes...) et équipé en caravanes gracieusement prêtées par l'association Abbé Pierre.
- Un terrain de 3000 m² situé impasse Degeyter et destiné à l'origine à implanter un projet d'équipement sportif, accueillera temporairement les familles dans des caravanes, équipées en eau et électricité et acquises par la Ville.

Ces terrains seront équipés de :

- 5 Bungalow de service collectif dit « lieu de socialisation et d'éducation et antenne mobile de santé » :
Ces espaces seront des équipements charnières autour desquels s'articuleront les activités sociales et culturelles, et où se dérouleront les cours d'alphabétisation, les soins médicaux, les cours enfants, mais également le suivi d'insertion professionnelle (évaluations...).
- 10 éléments pour salles communautaires : équipées de matériel de cuisines (plaques chauffantes, fours micro-ondes, éviers, casiers de rangement (ustensiles de cuisson...))

- 5 bungalows sanitaires : avec cabine de douche, WC , lavabos ...

➤ 2^{ème} phase (permanente)

L'objectif d'intégration sociale de ces populations implique de positionner les villages durables dans divers secteurs de la ville, proches des services, des transports, des commerces, des écoles, et des lieux propices à l'insertion professionnelle.

La ville a identifié plusieurs terrains qui pourraient accueillir, après leur séjour sur les terrains provisoires, en première phase, les familles Roms dans des bâtiments adaptés à l'organisation de la cellule familiale et tenant compte des différents groupes familiaux.

Ces modules peuvent se superposer pour constituer des résidences R+1, voir R+2, avec toutes les normes HQE, ce qui permet une intégration dans des zones urbaines mixtes. Le programme prévoit également des locaux de service collectif.

Ces modules devraient accueillir, au fur et à mesure que des familles Roms les quitteraient pour accéder à un logement pérenne, d'autres familles et personnes en difficultés de logement, selon des situations et des modes d'attributions qui seront définis par la ville en liaison avec leur gestionnaire et d'éventuels réservataires.

A ce stade, la Ville et un de ses partenaires pressentis, ADOMA, ont engagé une étude de faisabilité sur plusieurs terrains communaux adaptés à cet usage.

La Ville s'engage à mettre en place un gardiennage et une gestion locative sur les terrains provisoires et définitifs.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES

D'une manière générale, la municipalité considère que le logement, l'emploi, l'éducation et la santé sont les éléments fondamentaux pour une bonne intégration sociale des familles Roms.

1 - ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE DE SANTE

Ce programme vise à mettre en place et à mener des activités contribuant efficacement à l'amélioration de l'état de santé des familles Roms. Le but est d'assurer un suivi médico-social de celles-ci et de faciliter au quotidien l'accès aux soins médicaux.

Les interventions sont basées sur deux types de programmes :

- Un programme de soins primaires (suivi, bilan, prévention...)
- Un programme d'accompagnement et d'information (démarches pour ouverture des droits AME ; orientation vers les services de santé adaptés, éducation sanitaire...)

OBJECTIFS

- Développer des programmes de santé et de prévention pour améliorer la santé générale,
- Intégrer la promotion de la santé,
- Renforcer les méthodes de surveillance de la santé,
- Réduire les disparités en matière de santé,
- Favoriser l'accès régulier aux soins

2 - ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'EDUCATION ET D'ALPHABETISATION

L'éducation joue un rôle crucial pour permettre une meilleure compréhension mutuelle entre les habitants et les familles Roms.

Aujourd'hui, la municipalité en partenariat avec l'Education Nationale a pris un ensemble d'initiatives pour permettre la scolarisation, l'alphabétisation et l'accès à la formation des Roms.

OBJECTIFS

- Assurer l'accès à l'école obligatoire par différentes mesures d'accompagnement,
- Améliorer l'insertion sociale,
- Intégrer les enfants Roms dans l'éducation primaire et secondaire,
- Favoriser l'accès aux degrés secondaires et supérieurs.

Il est également prévu d'impliquer les parents en leur proposant des cours d'alphabétisation. Un travail est actuellement en cours avec les familles qui vont bénéficier d'un apprentissage à la langue française. A ce jour, 40 adultes dont 12 femmes sont inscrits aux cours d'alphabétisation.

3 - ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'accès à des ressources minimales, pour assurer le quotidien, par un emploi régulier est nécessaire à une réelle intégration.

Actuellement, la récupération de matériaux et le commerce ambulants (vente de journaux, fleurs...) constituent pour la plupart d'entre eux leurs principales activités, mais les revenus générés ne suffisent pas à leur donner accès à des logements décentes.

OBJECTIFS

- Identifier les besoins (alphabétisation, formation...),
- Réaliser des évaluations de compétences et de capacités professionnelles,
- Mobiliser les dispositifs existants en matière d'insertion,
- Permettre l'accès à un parcours d'insertion,
- Optimiser l'application des droits au travail et l'accès au marché du travail
- Mobiliser les réseaux associatifs d'économie solidaire
- Contacter des entreprises susceptibles d'employer les Roms, sachant que les services de l'Etat feront leur possible pour réduire les difficultés et le temps des procédures administratives afin de leur faciliter l'accès au travail.

4 - ACCOMPAGNEMENT EN MATIERE D'ACCES A UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN

La finalité de ce projet d'insertion des familles Roms est de permettre, à celles qui seront en mesure et souhaiteront le faire, d'accéder aux dispositifs de droit commun et notamment en matière de logement social, après leur séjour passerelle dans un des sites d'accueil et d'insertion. L'accompagnement social correspondant, consistera à déterminer avec elles leurs besoins et leur projet, à les préparer à ce mode de résidence, à prospecter les bailleurs pour les inciter à accueillir ces familles, et à mettre en relation bailleurs et familles dans le cadre d'une procédure d'attribution de logements. Il pourra se prolonger par l'accompagnement temporaire de familles dans leur logement de droit commun, lorsque leur adaptation l'exigera.

LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS)

Cette mission se définit :

- d'une part, par un travail de diagnostic individualisé des familles concernées par le dispositif, sur l'ensemble des champs définis ci-dessus, afin de préparer le programme d'accompagnement, et d'identifier les familles qui bénéficieront de cet accompagnement
- d'autre part, pour les familles sélectionnées, par l'ensemble des actions d'accompagnement définies ci-dessus, dans leurs composantes de préparation de ces personnes, de mise en relation avec les services et organismes chargés des domaines correspondants, et de mobilisation de ces services et organismes. Les actions proprement dites assurées par ces services et organismes ne relèvent pas de la MOUS et doivent trouver leur propre financement (soins et diagnostics de santé, activités scolaires ou d'alphabétisation, formations, bilans de compétence, recrutement dans des entreprises ou des chantiers d'insertion, gestion locative et gardiennage des différents lieux d'hébergement et d'habitation des familles pendant tout le dispositif ...)

Cette mission se déroulera tout le long de l'opération d'insertion des Roms, ses composantes pouvant changer au cours du temps selon l'avancement de l'opération et l'évolution des enjeux. Elle sera réalisée en régie par la ville de Montreuil, avec l'appui ponctuel d'associations et d'organismes.

Le présent projet se limite à la première année de mise en oeuvre de la MOUS, devant mobiliser les ressources budgétaires des financeurs sur l'année 2009.

LES BUDGETS ET FINANCEMENTS

L'ensemble des dépenses à mettre en oeuvre par la ville pour assurer ce programme se décompose en plusieurs types d'interventions, qui feront l'objet de financements différenciés :

- le diagnostic individualisé des familles, leur accompagnement social dans les différents domaines de ce projet d'insertion, et les relations avec les différents partenariats indispensables à ce projet font l'objet

d'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) assurée par la ville avec des subventions de l'Etat et de la Région (voir l'estimation financière de cette MOUS en annexe)

- les investissements nécessaires à la réalisation des logements provisoires, à l'aménagement et l'équipement des terrains feront l'objet d'une estimation financière prévisionnelle et d'un plan de financement définis ultérieurement, mais auxquels contribueront au moins la ville, la Région et ADOMA.
- les dépenses de gestion locative et de gardiennage des différents sites d'hébergement et logement provisoire feront également l'objet d'une estimation financière prévisionnelle et d'un plan de financement définis ultérieurement,
- les éventuels surcoûts dus à la prise en charge de ces familles dans les actions de scolarisation, d'alphabétisation, de soins primaires de santé assurés par la ville feront également l'objet d'une estimation financière prévisionnelle et d'un plan de financement définis ultérieurement.

PILOTAGE ET SUIVI DE L'OPERATION D'INSERTION DES ROMS

Un comité de pilotage de l'ensemble de l'opération, y compris dans ses composantes foncières, immobilières et de travaux, sera coprésidé par le préfet et la maire de Montreuil, et réunira tous les partenaires institutionnels et associatifs deux fois par an. L'évaluation de l'opération lui sera soumise, et il pourra décider de faire évoluer, le cas échéant, les objectifs de l'opération et son mode de mise en oeuvre, sous réserve de l'avis de tous les partenaires.

Un comité de suivi social et technique, coprésidé entre la ville et l'Etat, assurera le suivi régulier de l'opération, et en particulier, à partir du diagnostic individualisé des familles, le suivi de leur parcours résidentiel, dont les attributions de logements, et ceux de leur accès aux divers droits (régularité du séjour, santé, scolarisation, activité professionnelle ...). Il se réunira tous les deux mois ou avec une fréquence comparable.

EVALUATION DE LA DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

L'évaluation est partie intégrante du dispositif. Elle permet d'apprécier le degré de réussite des actions d'accompagnement.

Une évaluation des résultats obtenus par l'action sociale est donc prévue et va permettre de s'assurer de la mise en oeuvre des différents dispositifs.

Dans cette perspective, l'évaluation doit permettre de mesurer :

- l'efficacité : elle doit porter sur la clarté et sur le niveau d'atteinte des objectifs
- l'efficience : elle doit porter sur l'adéquation des ressources affectées aux résultats obtenus
- les effets des actions : elle doit porter sur l'appréciation des résultats par les familles et les partenaires